

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU JEUDI 23 FEVRIER 2006

L'an deux mille six, le jeudi 23 février à 19 heures 23, les membres composant le conseil de la communauté d'agglomération Arc de Seine, convoqués individuellement et par écrit le 14 février 2006, se sont réunis dans la salle multimédia de l'hôtel de ville d'Issy-les-Moulineaux sous la présidence de M. Jean LEVAIN, Vice-Président, jusqu'à 19 heures 36 et sous la présidence de M. André SANTINI, Député-Maire d'Issy-les-Moulineaux, Président de la communauté d'agglomération, à partir de 19 heures 36.

Le nombre de conseillers en exercice est de 54.

ETAIENT PRESENTS :

André SANTINI (de 19 h 36 à 20 h 09 et à partir de 20 h 51), Jean LEVAIN, Bernard GAUDUCHEAU, Hervé MARSEILLE, Denis BADRE, Maurice ROBVEILLE, Laurent LACOMERE, Lucienne CROCQUEVIEILLE, Jean-Pierre DAHAN, Pierre BROSSON, Jacques RIVIER, Mauricette NOYER, Paul SUBRINI (jusqu'à 21 h 26), Bernard PRAUTHOIS, Marie-Auguste GOUZEL (à partir de 19 h 32), Catherine GARDIN, Jean-Pierre PERRIN, Gérard LAUBIER, Annie GOUESMEL, Jean-Michel JULLIARD, Françoise DJIAN, Bernard ROCHE, Michel MAZERAN, Gérard MARTIN, Jean BORSENBERGER, Annie LE RESTE, Françoise LERIQUE, Dominique SANGLERAT (jusqu'à 20 h 59), Claudine THEBAUT-CHARFE, Philippe KNUSMANN (jusqu'à 20 h 09), Antoine DUPIN, Elisabeth FRANCK de PREAUMONT, Isabelle GAUTHIER, Jean-Marc SZMARAGD, Françoise ROURE-HULLO, Christophe SCHEUER, Thierry LEFEVRE (à partir de 19 h 30), Bruno LEMOINE, Sophie COSTEDOAT, Thierry BESANCON, Bertrand de LACOMBE (jusqu'à 20 h 41), Jean-Paul GAUDIN, Catherine NAVIAUX, Jean-François AKAR, Jacques PRIMAULT.

ETAIENT REPRESENTES :

Nicole GARCIA par Maurice ROBVEILLE, Jean-Yves BARRERE par Annie GOUESMEL, Marie-Auguste GOUZEL par Gérard MARTIN (jusqu'à 19 h 32), Dominique SANGLERAT par Bruno LEMOINE (à partir de 20 h 59), Philippe KNUSMANN par Bernard PRAUTHOIS (à partir de 20 h 09), Alexis LE ROY par Françoise LERIQUE, Philippe NICOLAS par Bernard GAUDUCHEAU, Bertrand SABOT par Christophe SCHEUER, Maxime GAGLIARDI par Laurent LACOMERE, Bertrand de LACOMBE par Jean-Marc SZMARAGD (à partir de 20 h 41).

ETAIENT ABSENTS :

André SANTINI (jusqu'à 19 h 36 et de 20 h 09 à 20 h 51), Paul SUBRINI (à partir de 21 h 26), François de CHAUMONT, Didier HERVO, Thierry LEFEVRE (jusqu'à 19 h 30), Sophie DURAND.

Mme Lucienne CROCQUEVIEILLE est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle accepte.

Le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du jeudi 1^{er} décembre 2005 est **adopté à l'unanimité**.

Le conseil de communauté prend connaissance des comptes rendus sommaires des travaux du bureau au cours de ses séances des 14 décembre 2005, 18 janvier et 8 février 2006, des délibérations prises lors desdites séances, des décisions du Président et des Vice-Présidents délégués en application des articles L.2122-18, L.2122-23, L.5211-2, L.5211-10 du code général des collectivités territoriales et des marchés conclus par la communauté d'agglomération.

Le conseil de communauté passe à l'examen des projets de délibérations.

I – ADMINISTRATION

1 – Installation d'un nouveau conseiller communautaire suite à la démission de Mme Corinne BORD, déléguée de la commune d'Issy-les-Moulineaux.

M. Jacques PRIMAULT, délégué de la commune d'Issy-les-Moulineaux, est installé dans ses fonctions au sein du conseil de communauté suite à la démission de Mme Corinne BORD.

2 – Election d'un nouveau conseiller communautaire au sein de la commission « Aménagement de l'espace, équilibre social de l'habitat et développement économique d'intérêt communautaire » ainsi qu'au sein de la commission du règlement intérieur.

Le conseil de communauté :

PROCEDE à l'élection d'un nouveau conseiller communautaire pour siéger au sein de la commission « Aménagement de l'espace, équilibre social de l'habitat et développement économique d'intérêt communautaire » en remplacement de Mme Corinne BORD qui a démissionné.

EST ELU membre de cette commission M. Jacques PRIMAULT.

Adopté par 40 voix.

Ont voté contre : 11 : M. Jean-Pierre DAHAN (Chaville), M. Jean-Yves BARRERE (Meudon), M. Jacques RIVIER (Chaville), Mme Annie GOUESMEL (Chaville), M. Jean BORSENBERGER (Meudon), Mme Dominique SANGLERAT (Ville-d'Avray), Mme Claudine THEBAUT-CHARFE (Vanves), Mme Françoise ROURE-HULLO (Meudon), M. Bruno LEMOINE (Chaville), M. Thierry BESANCON (Chaville), Mme Catherine NAVIAUX (Vanves).

PROCEDE à l'élection d'un nouveau conseiller communautaire pour siéger au sein de la commission du règlement intérieur du conseil de communauté en remplacement de Mme Corinne BORD.

EST ELU membre de ladite commission M. Jacques PRIMAULT.

Adopté par 40 voix.

Ont voté contre : 11 : M. Jean-Pierre DAHAN (Chaville), M. Jean-Yves BARRERE (Meudon), M. Jacques RIVIER (Chaville), Mme Annie GOUESMEL (Chaville), M. Jean BORSENBERGER (Meudon), Mme Dominique SANGLERAT (Ville-d'Avray), Mme Claudine THEBAUT-CHARFE (Vanves), Mme Françoise ROURE-HULLO (Meudon), M. Bruno LEMOINE (Chaville), M. Thierry BESANCON (Chaville), Mme Catherine NAVIAUX (Vanves).

3 – Approbation d'un avenant n° 1 à la convention relative à la mise en maquette et l'impression des articles consacrés à la communauté d'agglomération Arc de Seine dans le journal communal de Ville-d'Avray, portant sur une modification des coûts.

Le conseil de communauté :

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention passée avec la commune de Ville-d'Avray pour la mise en maquette et l'impression des articles consacrés à la communauté d'agglomération Arc de Seine dans le journal de cette commune.

PRECISE que cet avenant porte sur une modification des montants des frais à la charge de la communauté d'agglomération, à savoir :

- si le journal municipal comprend six pages, y compris l'encart Arc de Seine :
 - 464,20 €TTC (TVA à 5,5%) au lieu de 316,50 €TTC pour la mise en maquette et la mise en page,
 - 892,53 €TTC (TVA à 5,5%) au lieu de 844,00 €TTC pour l'impression,
- si le journal municipal comprend huit pages y compris l'encart Arc de Seine :
 - 464,20 €TTC (TVA à 5,5%) au lieu de 263,75 €TTC pour la mise en maquette et la mise en page,
 - 35,87 €TTC (TVA à 5,5%) au lieu de 105,50 €TTC pour l'impression,
- si le journal municipal comprend dix pages y compris l'encart Arc de Seine :
 - 464,20 €TTC (TVA à 5,5%) au lieu de 342,87 €TTC pour la mise en maquette et la mise en page,
 - 1398,93 €TTC (TVA à 5,5%) au lieu de 1582,50 €TTC pour l'impression.

AUTORISE le Président à signer ledit avenant n° 1.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal de la communauté d'agglomération, au chapitre 011 (charges à caractère général), à l'article 6237 (publications).

Adopté à l'unanimité.

II – CULTURE

4 – Reprise de l'activité de l'association du Conservatoire de Vanves.

Le conseil de communauté :

DECIDE la reprise par la communauté d'agglomération Arc de Seine, dans le cadre de sa compétence enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique, de la totalité des activités de l'association « Conservatoire de Vanves » à compter du 1^{er} septembre 2006.

AUTORISE le Président ou les Vice-Présidents délégués à signer tout document inhérent à cette reprise.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal de la communauté d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

III – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5 – Adhésion de la communauté d'agglomération Arc de Seine aux pôles de compétitivité « System@tic » et « Image, Multimédia et Vie Numérique ».

Le conseil de communauté :

APPROUVE le principe de l'adhésion de la communauté d'agglomération Arc de Seine aux pôles de compétitivité « System@tic » et « Image, Multimédia et Vie Numérique ».

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué au développement économique à signer tout document inhérent à ces adhésions.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal de la communauté d'agglomération, au chapitre 65 (autres charges de gestion courante).

Adopté à l'unanimité.

IV – ELIMINATION DES DECHETS ET PROPRETE

6 – Collecte des déchets industriels banals à Issy-les-Moulineaux. Modification des tarifs et changement du lieu d'élimination.

Le conseil de communauté :

DECIDE la modification des tarifs de la collecte des déchets industriels banals à compter du 1^{er} avril 2006 et aux conditions suivantes :

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
Tarifs HT par m3 incinéré	12,35 €	13,50 €
Tarifs HT par m3 d'emballages	10,02 €	10,95 €
Tarifs HT par m3 de papiers de bureau	5,39 €	5,89 €

APPROUVE l'avenant n° 1 au contrat passé avec la société OTUS pour la concession du service public de collecte des déchets industriels banals.

PRECISE que cet avenant porte sur un changement du lieu d'élimination des déchets industriels banals, ce lieu étant maintenant le centre de tri de Villeneuve-le-Roi ou le centre de traitement de Claye-Souilly via le centre de transfert de Châtillon, ceci à la place du centre de tri de Bonneuil-sur-Marne pour les emballages et du centre de la Chapelle d'Arblay pour les papiers.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à l'environnement à signer ledit avenant.

Adopté à l'unanimité.

7 – Débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2006.

Le conseil de communauté :

PREND ACTE des orientations budgétaires pour l'exercice 2006 et du débat sur ces orientations.

8 – Fixation des montants provisoires de l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération à ses communes membres au titre de l'année 2006.

Le conseil de communauté :

FIXE à titre provisionnel et provisoire les montants respectifs de l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération à ses communes membres au titre de l'année 2006 comme suit :

Chaville :	- 257 765,00 €
Issy-les-Moulineaux :	36 657 162,00 €
Meudon :	5 234 205,00 €
Vanves :	4 942 673,00 €
Ville-d'Avray :	- 781 828,00 €

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget communautaire 2006.

DIT que la présente délibération sera notifiée aux cinq communes concernées.

Adopté à l'unanimité.

9 – Attribution d'un complément d'avance sur subvention à l'association du Conservatoire de Vanves avant l'approbation du budget primitif 2006.

Le conseil de communauté :

DECIDE l'attribution à l'association du Conservatoire de Vanves d'un acompte complémentaire de 50 000,00 € ce qui porte l'acompte total à valoir sur sa subvention 2006 à 150 000,00 €

DIT que les crédits nécessaires seront prévus dans le budget de l'exercice 2006, à l'article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres).

Adopté à l'unanimité.

10 – Garantie d'emprunt à l'office public d'HLM Arc de Seine Habitat pour la réhabilitation de 101 logements du groupe La Pépinière à Meudon.

Le conseil de communauté :

ACCORDE la garantie de la communauté d'agglomération Arc de Seine à l'office public d'HLM Arc de Seine Habitat pour un emprunt d'un montant global de 298 435,00 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la réhabilitation de 101 logements du groupe La Pépinière à Meudon.

PRECISE que les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Type	PALBO
Montant	298 435,00 €
Durée	15 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel (index livret A)	2,65%
Différé d'amortissement	2 ans
Progressivité des annuités	0,50%

Les taux d'intérêt et de progressivité étant révisables en fonction de la variation du taux du livret A, il est précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'établissement du contrat. Ces taux seront ensuite révisables pendant toute la durée de remboursement des prêts en fonction de la variation du taux du livret A.

S'ENGAGE au cas où l'emprunteur, pour quel que motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en ses lieux et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de la discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée des prêts à créer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges d'emprunt dues.

HABILITE le Président ou son représentant à l'effet d'intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur et à signer la convention à intervenir entre la communauté d'agglomération et l'emprunteur.

Adopté à l'unanimité.

VI – PATRIMOINE

11 – Approbation d'une convention à passer avec la ville d'Issy-les-Moulineaux pour fixer les modalités de remboursement du coût de réalisation de travaux au centre technique municipal.

Le conseil de communauté :

APPROUVE la convention à passer avec la ville d'Issy-les-Moulineaux et fixant les modalités de remboursement par la communauté d'agglomération Arc de Seine des frais engagés par la ville pour la réalisation au centre technique municipal sis 4 boulevard Garibaldi de travaux d'aménagement demandés par la communauté pour un montant évalué à 129.850,00 €HT.

PRECISE que ce remboursement se fera à terme échu sur présentation de l'état des sommes dues accompagné des factures justificatives.

PRECISE que si des travaux complémentaires s'avéraient être nécessaires pendant la période de la garantie décennale, leurs règlement et remboursement se feront dans les mêmes conditions.

PRECISE que cette convention prendra effet à compter de sa notification après sa transmission au représentant de l'Etat et prendra fin au terme de la garantie décennale.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué au patrimoine à signer ladite convention.

DIT que les dépenses afférentes aux remboursements précités seront imputées au budget principal de la communauté d'agglomération, au chapitre 011 (charges à caractère général), article 62878 (remboursements de frais à d'autres organismes).

Adopté à l'unanimité.

VII – POLITIQUE DE LA VILLE

12 – Désignation des représentants de la communauté d'agglomération auprès de l'association Maison de l'Emploi Arc de Seine.

Le conseil de communauté :

PROCEDE à la désignation des six représentants de la communauté d'agglomération Arc de Seine auprès de l'association Maison de l'Emploi Arc de Seine.

DESIGNE à l'unanimité M. André SANTINI, M. Jean LEVAIN, M. Thierry LEFEVRE, Mme Catherine GARDIN, Mme Mauricette NOYER, Mme Françoise LERIQUE.

VIII – SPORTS

13 – Approbation du principe de la délégation du service public afférent à la gestion et l'exploitation du palais des sports.

Le conseil de communauté :

APPROUVE le principe de la délégation du service public afférent à la gestion et l'exploitation du palais des sports Robert Charpentier situé boulevard des Frères Voisin à Issy-les-Moulineaux.

DECIDE de déléguer le service public afférent à la gestion et l'exploitation du palais des sports Robert Charpentier au moyen d'un contrat d'affermage.

DIT que ce contrat aura une durée de trois ans avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2007.

DECIDE qu'il sera procédé à la publicité prévue à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales et selon les modalités prévues à l'article R.1411-1 de ce code, par insertion d'un appel à candidatures dans deux publications : l'une habilitée à recevoir des annonces légales, l'autre spécialisée dans le secteur de la gestion et de l'exploitation d'établissements.

FIXE à un mois au minimum, à compter de la date de la dernière publication, la date limite de réception des propositions de candidatures, lesquelles devront être accompagnées de documents faisant état :

- des garanties professionnelles et financières des candidats,
- de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

INDIQUE qu'après examen des candidatures, une liste des candidats admis à présenter une offre sera dressée par la commission de délégation de service public de la communauté d'agglomération à laquelle siègeront avec voix consultative la trésorière principale et un représentant du ministre chargé de la concurrence.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué aux sports à accomplir l'ensemble des actes préparatoires et formalités prévus par les articles L.1411-1 et suivants, R et D.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Adopté par 40 voix.

Se sont abstenus : 11 : M. Jean-Pierre DAHAN (Chaville), M. Jean-Yves BARRERE (Meudon), M. Jacques RIVIER (Chaville), Mme Annie GOUESMEL (Chaville), M. Jean BORSENBARGER (Meudon), Mme Dominique SANGLERAT (Ville-d'Avray), Mme Claudine THEBAUT-CHARFE (Vanves), Mme Françoise ROURE-HULLO (Meudon), M. Bruno LEMOINE (Chaville), M. Thierry BESANCON (Chaville), Mme Catherine NAVIAUX (Vanves).

IX – TRANSPORTS

14 – Approbation du principe de la délégation du service public portant sur l'organisation et l'exploitation d'une desserte urbaine de transport en commun de voyageurs à Chaville (Chavilbus).

Le conseil de communauté :

APPROUVE le principe de la délégation du service public portant sur l'organisation et l'exploitation d'une desserte urbaine de transport en commun de voyageurs à Chaville.

DECIDE de déléguer le service public portant sur l'organisation et l'exploitation d'une desserte urbaine de transport en commun de voyageurs à Chaville au moyen d'un contrat de délégation de type affermage.

DIT que ce contrat aura une durée de trois ans avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2007.

DECIDE qu'il sera procédé à la publicité prévue à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales et selon les modalités prévues à l'article R.1411-1 de ce code, par insertion d'un appel à candidatures dans deux publications : l'une habilitée à recevoir des annonces légales, l'autre spécialisée dans le secteur des transports en commun de voyageurs.

FIXE à un mois au minimum, à compter de la date de la dernière publication, la date limite de réception des propositions de candidatures, lesquelles devront être accompagnées de documents faisant état :

- des garanties professionnelles et financières des candidats,
- de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

INDIQUE qu'après examen des candidatures, une liste des candidats admis à présenter une offre sera dressée par la commission de délégation de service public de la communauté d'agglomération à laquelle siègeront avec voix consultative la trésorière principale et un représentant du ministre chargé de la concurrence.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué aux transports à accomplir l'ensemble des actes préparatoires et formalités prévus par les articles L.1411-1 et suivants, R et D.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Adopté à l'unanimité.

X – VOIRIE

15 – Demandes de subventions à la Région et au Syndicat des Transports d'Ile-de-France pour les travaux de mise aux normes des arrêts des autobus de la RATP afin de rendre ces véhicules accessibles aux personnes handicapées.

Le conseil de communauté :

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à la voirie à solliciter auprès du Syndicat des Transports d'Ile-de-France une subvention au taux le plus élevé possible pour les travaux de mise aux normes des arrêts des autobus de la RATP situés sur les voies communautaires afin de rendre lesdits véhicules accessibles aux personnes handicapées et notamment les personnes à mobilité réduite.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à la voirie à solliciter auprès de la Région Ile-de-France une subvention au taux le plus élevé possible pour les travaux et les raisons susmentionnés.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à la voirie à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.

PRECISE que le montant estimatif desdits travaux s'élève à 477.300,00 €HT.

DIT que la communauté d'agglomération Arc de Seine prendra en charge la part non couverte par lesdites subventions.

DIT que les mouvements financiers correspondants seront imputés aux chapitres 13 (subventions d'investissement), 21 (immobilisations corporelles) et 23 (immobilisations en cours) du budget communautaire.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures 33.

La Secrétaire de Séance

Le Président de la communauté
d'agglomération Arc de Seine

Lucienne CROCQUEVIEILLE
Conseillère Communautaire
Maire Adjoint d'Issy-les-Moulineaux

André SANTINI
Ancien Ministre
Député-Maire d'Issy-les-Moulineaux